

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 84400546.2

51 Int. Cl.³: **A 45 C 5/02**
A 45 C 5/14

22 Date de dépôt: 19.03.84

30 Priorité: 25.03.83 FR 8304898

43 Date de publication de la demande:
03.10.84 Bulletin 84/40

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI NL SE

71 Demandeur: **STE DELSEY Société Anonyme dite:**
23, rue Saint-André
F-93012 Bobigny Cedex(FR)

72 Inventeur: **Seynhaeve, André G.**
Chemin de Thiers L'Escapade
F-60300 Senlis(FR)

74 Mandataire: **Dawidowicz, Armand**
30, Boulevard du Château
F-92200 Neuilly(FR)

54 **Cadre pour valise souple et valises souples utilisant un tel cadre.**

57 L'invention concerne un cadre pour valise souple.

Le cadre selon l'invention est constitué par une pièce (1) fermée monobloc moulée à section longitudinale sensiblement rectangulaire, avec un bord supérieur (A) et un bord inférieur (B) reliés par deux bords latéraux (C, D), une gorge continue (2) ouverte vers l'extérieur et des supports d'accessoires (10, 10'; 11, 12; 15, 16; 17; 18, 19) venus de moulage avec ladite pièce (1).

Application à l'industrie des bagages.

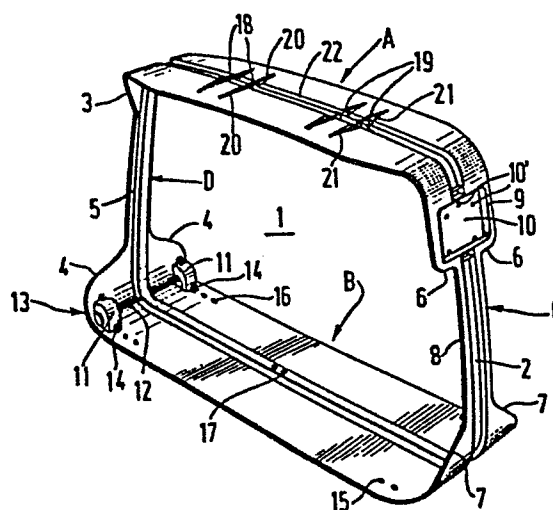


FIG.1

Cadre pour valise souple et valises souples utilisant un tel cadre.

La présente invention concerne un cadre pour valise souple et les valises souples utilisant un tel cadre.

Les valises souples connues utilisent un cadre de support
5 sur lequel est tendue une enveloppe souple en toile, en tissu, en cuir, etc. Les cadres de ces valises connues sont réalisés en métal, tel qu'acier ou alliage d'aluminium ou de magnésium, en bois contreplaqué, en carton, matière synthétique, etc. Ils sont interrompus ou continus et peuvent comporter des matériaux différents reliés
10 les uns aux autres de diverses manières.

Les cadres interrompus ne présentent pas une résistance mécanique suffisante et la fabrication de cadres continus
15 nécessite des opérations d'assemblage par soudure, par collage ou par rivetage qui sont longues et onéreuses et créent souvent des points de faiblesse de raccordement. Dans tous les cas, l'intérieur de la valise doit être garni d'une doublure pour masquer le cadre car leur technique
20 de réalisation ne permet pas d'obtenir une finition satisfaisante. En outre, le poids de ces bagages connus est excessif et la fixation d'accessoires, tels que des roues, des poignées, des pieds, est très délicate et nécessite des opérations de reprise en créant de nouveaux points de
25 faiblesse.

La présente invention vise à supprimer ces inconvénients des cadres et valises souples connus grâce à un nouveau cadre de fabrication aisée et économique, de résistance
30 mécanique élevée, permettant d'intégrer les supports des accessoires tout en facilitant le montage de ces accessoires et de l'enveloppe sans nécessiter de garnissage intérieur.

A cet effet, le cadre pour valise souple selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il est constitué par une pièce fermée monobloc moulée à section longitudinale sensiblement rectangulaire, avec un bord supérieur et un bord
5 inférieur reliés par deux bords latéraux, une gorge continue ouverte vers l'extérieur et des supports d'accessoires venus de moulage avec ladite pièce.

On obtient ainsi, par une opération unique, un cadre continu monobloc dont la résistance mécanique peut être déterminée par les caractéristiques de la matière moulée, son épaisseur, la formation d'organes de raidissement, et qui comporte les supports d'accessoires sans diminution de la résistance. En outre, le cadre selon l'invention peut
15 être considérablement allégé, par rapport aux cadres connus, grâce aux caractéristiques des matériaux utilisés, aux formes qui leur sont données. La valise résultante est encore allégée grâce au fait que la face intérieure du cadre peut avoir un excellent aspect et la couleur voulue
20 de sorte qu'il n'est pas nécessaire de garnir cette face intérieure comme dans les valises connues. Tous ces avantages se traduisent en outre par une économie importante de matière et de main d'oeuvre.

25 L'invention sera bien comprise à la lecture de la description suivante faite en se référant au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue schématique en perspective d'un
30 cadre selon un exemple de réalisation de l'invention.

La figure 2 est une vue en élévation de face du cadre de la figure 1.

35 La figure 3 est une vue de dessus du cadre des figures 1 et 2.

La figure 4 est une vue de dessous du cadre des figures 1 à 3.

La figure 5 est une vue en élévation latérale du cadre des figures 1 à 4.

5 La figure 6 est une autre vue en élévation latérale du cadre des figures 1 à 5.

La figure 7 est une vue en coupe partielle selon la ligne VII-VII de la figure 5.

10 Les figures 8, 9 et 10 sont des vues en coupe partielle respectivement selon les lignes VIII-VIII, IX-IX et X-X de la figure 3.

15 La figure 11 est une vue en coupe partielle selon la ligne XI-XI de la figure 6.

Les figures 12 et 13 sont des vues en coupe partielle respectivement selon les lignes XII-XII et XIII-XIII de la figure 4.

20 La figure 14 est une vue en coupe partielle selon la ligne XIV-XIV de la figure 6.

25 Le cadre représenté au dessin à titre d'exemple non limitatif est constitué d'une seule pièce par moulage sous pression d'une matière synthétique possédant de bonnes qualités mécaniques associées à un poids optimal, une bonne capacité de moulage et un prix avantageux. Une telle matière peut par exemple être un polyamide, un polypropylène, un polyester, chargés ou non.

30

Le cadre 1 a une section longitudinale sensiblement rectangulaire formant un bord supérieur A et un bord inférieur B reliés par des bords latéraux C et D, ces bords étant à section transversale généralement rectiligne avec une gorge continue 2 assurant un raidissement général du cadre. La gorge 2, dans l'exemple décrit, est symétrique par rapport à un plan moyen qui est également un plan de symétrie du cadre 1.

35

Le bord latéral D présente des décrochements supérieurs 3 et inférieurs 4 ménageant une bande centrale rétrécie 5 autour de la gorge 2. De même le bord latéral C présente des décrochements supérieurs 6 et inférieurs 7 ménageant une bande centrale rétrécie 8 autour de la gorge 2. Les décrochements supérieurs 6 du bord C sont cependant formés plus bas que les décrochements supérieurs 3 du bord D et laissent subsister sur ce bord C une zone supérieure 9 de plus grande largeur. Dans cette zone 9 est formé un évidement 10 de forme générale rectangulaire et dont le fond est percé de trous 10' pour la fixation d'une poignée par exemple basculante (non représentée) logée au repos dans l'évidement 10. Les divers décrochements ont des formes arrondies évitant les amorces de rupture du cadre 1.

Le bord latéral D comporte, à sa partie inférieure, deux coquilles 11 destinées à recevoir des roulettes et reliées par une nervure de raidissement 12. Les roulettes peuvent être montées directement ou par l'intermédiaire de supports fixés dans les coquilles. La formation des coquilles 11 et de la nervure 12 assure une excellente rigidification de l'angle de liaison 13 entre les bords D et B du cadre 1, cet angle 13 supportant le poids de la valise et de son contenu lorsque la valise roule en utilisant la poignée basculante. Des douilles 14 servent à la fixation des roulettes.

Le bord inférieur B du cadre comporte des couples de trous 15 et 16 symétriques respectivement par rapport au plan de symétrie et qui servent à la fixation de pieds. Des trous supplémentaires 17 peuvent être prévus, par exemple, dans le fond de la gorge 2, pour une fixation additionnelle de l'enveloppe qui sera déjà reliée au cadre 1 par la fixation des divers accessoires.

Le bord supérieur A comporte des couples de douilles 18 et 19 destinées à recevoir des vis ou des rivets de fixation d'une poignée. Les douilles 18 et 19, qui sont formées dans la gorge 2, sont entourées de part et d'autre, transversalement, de nervures de raidissement 20 et 21 respectivement, et sont reliées par une nervure centrale 22, l'ensemble assurant une excellente résistance mécanique lorsque la valise est tenue par sa poignée.

Revendications.

1. Cadre pour valise souple constitué par une pièce fermée monobloc à section longitudinale sensiblement rectangulaire, avec un bord supérieur (A) et un bord inférieur (B) reliés par deux bords latéraux (C, D), caractérisé par le fait que ladite pièce (1) est fabriquée en une seule opération de moulage sous pression d'une matière synthétique avec une gorge (2) ouverte vers l'extérieur et des supports d'accessoires (10, 10'; 11, 12; 15, 16; 17; 18, 19) venus de moulage avec ladite pièce (1).
5
- 10 2. Cadre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite pièce moulée (1) est à base de polyamide.
3. Cadre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite pièce moulée (1) est à base de polyester.
15
4. Cadre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite pièce moulée (1) est à base de polypropylène.
20
5. Cadre selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait qu'il est symétrique par rapport au plan moyen longitudinal de ladite gorge (2).
- 25 6. Cadre selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait qu'au moins l'un de ses côtés (C, D) comporte des décrochements transversaux de rétrécissement (3, 4; 6, 7) ménageant une bande centrale rétrécie (5; 8).
- 30 7. Cadre selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que des douilles (18, 19) sont venues de moulage dans le bord supérieur de ladite gorge (2).
- 35 8. Cadre selon la revendication 7, caractérisé par le fait que des nervures de raidissement (20, 21) sont ménagées dans ladite gorge (2).

- 5 9. Cadre selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par le fait qu'un bord latéral (C) comporte à sa partie supérieure un évidement (10) ouvert vers l'extérieur de forme sensiblement rectangulaire et muni de trous (10').
- 10 10. Cadre selon la revendication 9, caractérisé par le fait que l'angle (13) opposé audit évidement (10) comporte des coquilles (11) de part et d'autre de ladite gorge (2)
- 15 11. Cadre selon la revendication 10, caractérisé par le fait que lesdites coquilles (11) sont reliées par une nervure transversale (12).
- 20 12. Cadre selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé par le fait que le bord inférieur (B) comporte des trous (15, 16) symétriques par rapport à ladite gorge (2).
- 25 13. Valise souple, caractérisée par le fait qu'elle comprend un cadre (1) selon l'une des revendications 1 à 12 et une enveloppe souple fixée sur ledit cadre (1).
- 30 14. Valise selon la revendication 13, avec un cadre selon l'une des revendications 7 et 8, caractérisée par le fait qu'elle comporte une poignée fixée auxdites douilles (18, 19).
- 35 15. Valise selon l'une des revendications 13 et 14, avec un cadre selon l'une des revendications 9 à 11, caractérisée par le fait qu'elle comprend une poignée logée au repos dans l'évidement sensiblement rectangulaire (10) du cadre (1).
16. Valise selon la revendication 15, avec un cadre selon l'une des revendications 10 et 11, caractérisée par le fait qu'elle comporte des roulettes montées dans lesdites coquilles (11).

17. Valise selon l'une des revendications 13 à 16, avec un cadre selon la revendication 12, caractérisée par le fait qu'elle comprend des pieds fixés auxdits trous (15, 16).

5

18. Valise selon l'une des revendications 13 à 17, caractérisée par le fait que l'enveloppe est solidaire dudit cadre (1) par l'intermédiaire d'accessoires.

1/4

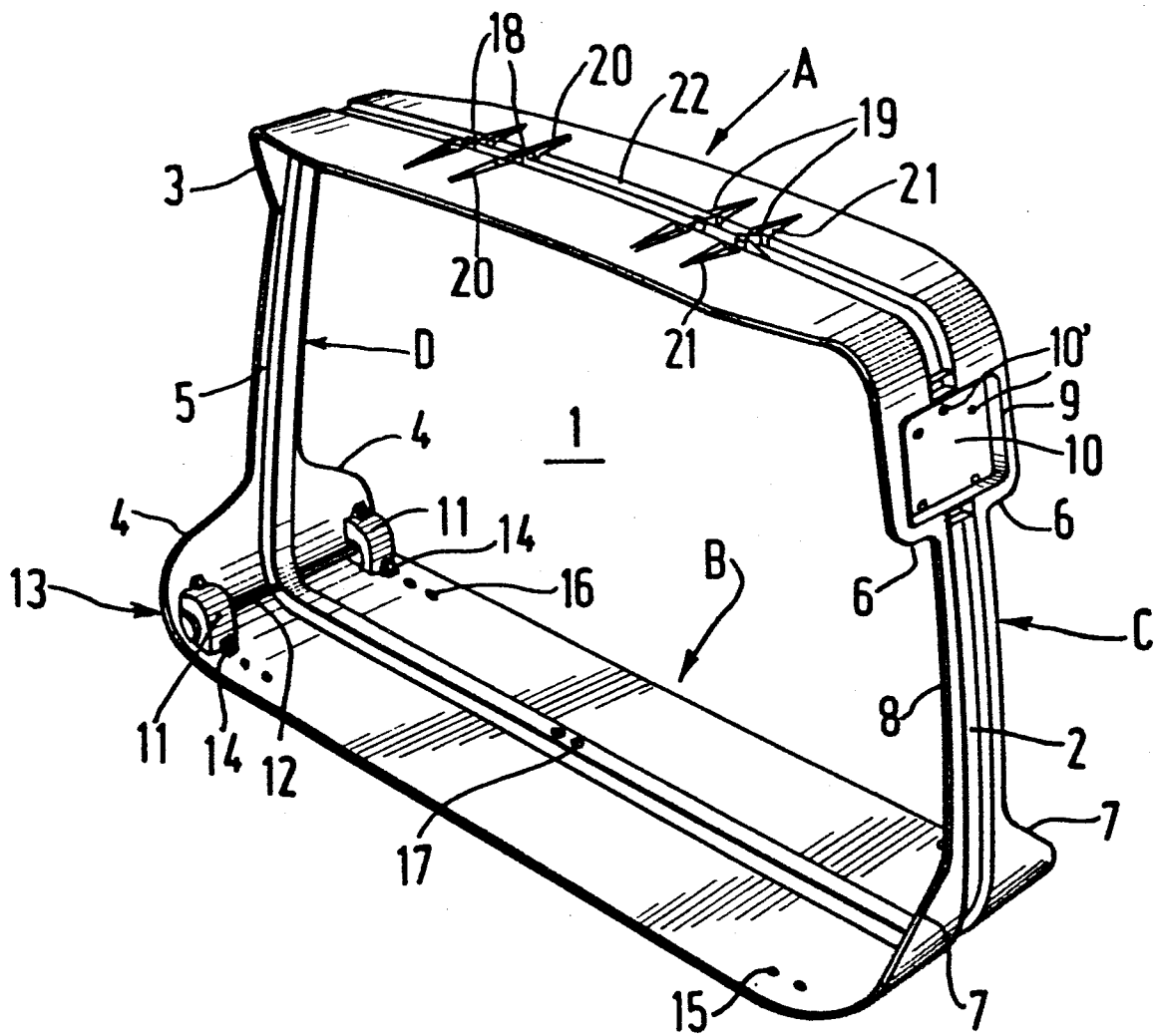
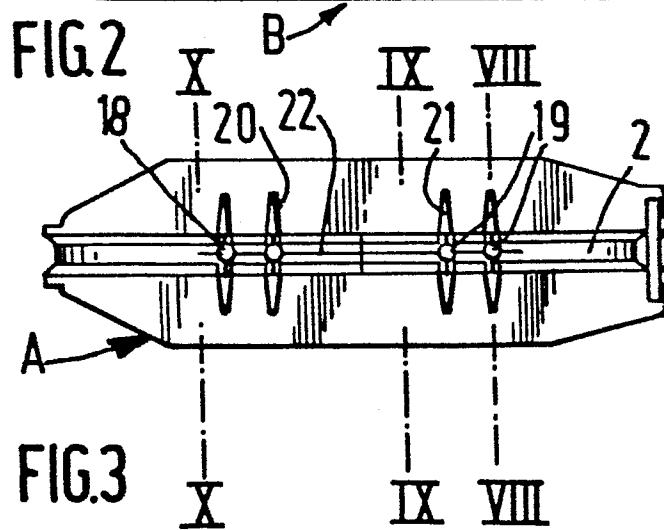
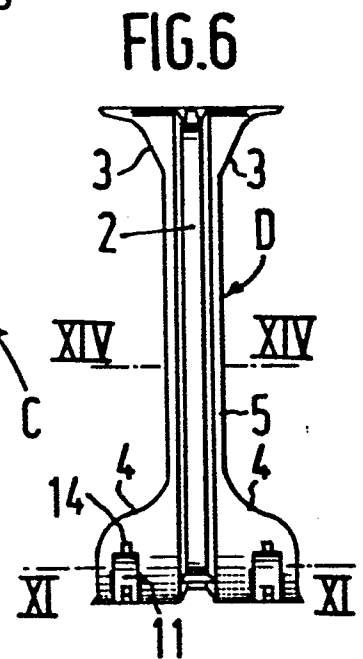
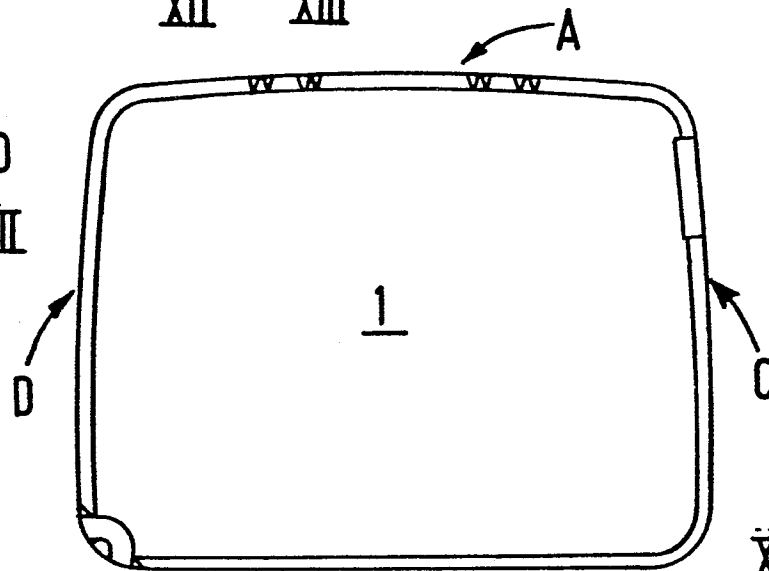
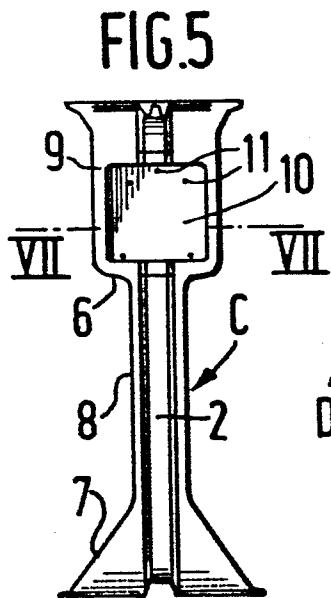
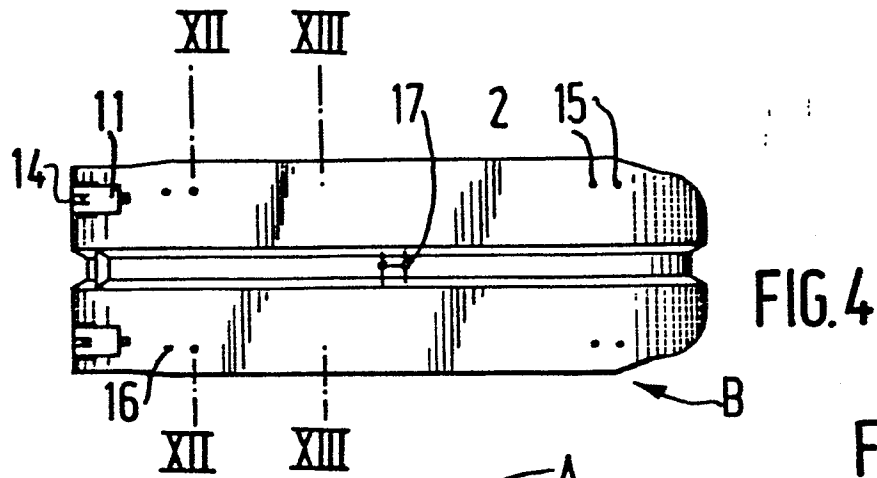
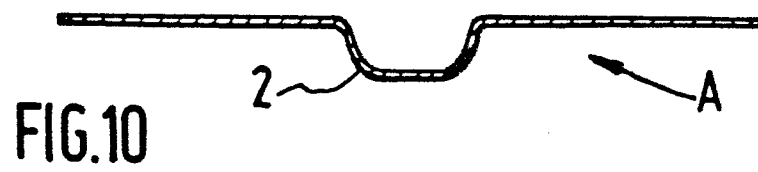
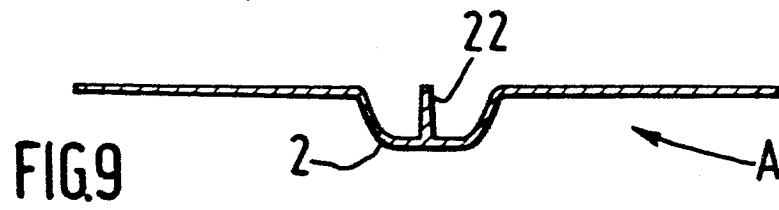
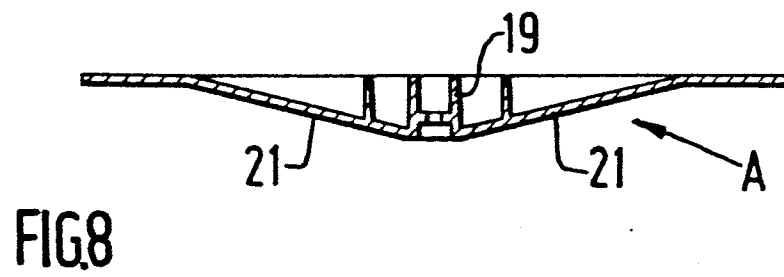
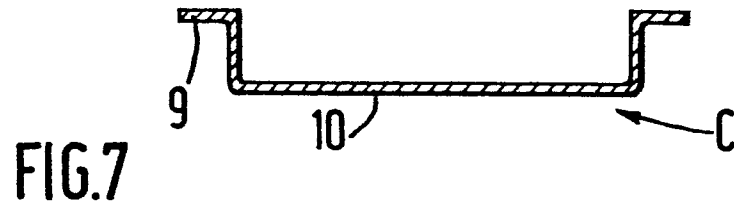


FIG. 1





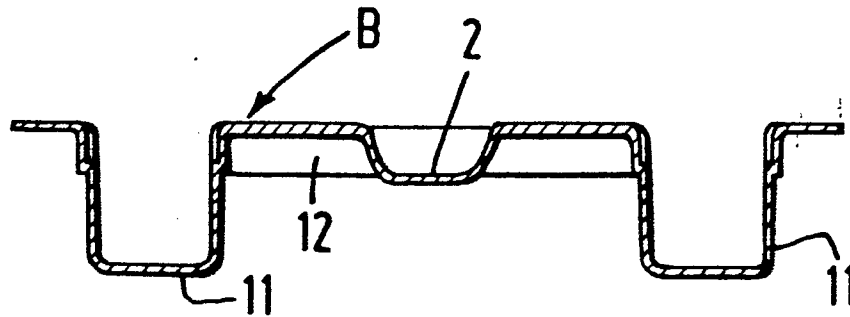


FIG. 11

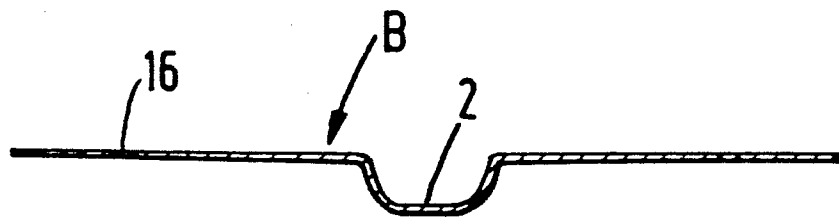


FIG. 12

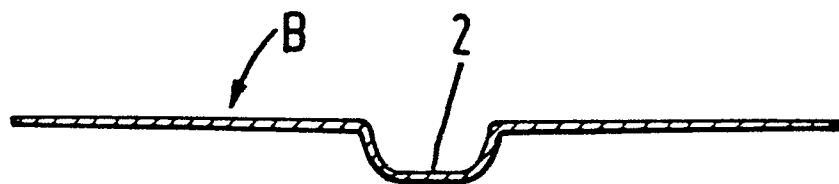


FIG. 13

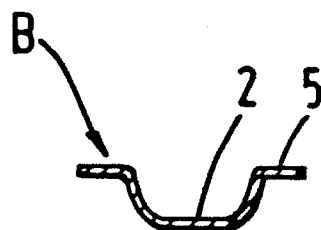


FIG. 14



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0120769

Numéro de la demande

EP 84 40 0546

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 2)
X	DE-A-2 008 992 (BUCHMANN) * Page 4, lignes 4-26; page 6, lignes 16-26; figures 1,3 *	1,3,5, 13,18	A 45 C 5/02 A 45 C 5/14
Y		2,4,6- 11,15, 16	
Y	FR-A-2 457 226 (ESSL) * Revendication 9 *	2,4	
Y	FR-A-2 115 635 (LANCEL) * Figure 3; revendications 1-4 *	6	
A		13	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 2)
Y	DE-A-2 135 463 (HEFENDEHL) * Page 3, ligne 13 - page 4, ligne 7; page 5, ligne 16 - page 6, ligne 10; figures 1-7 *	4,7	A 45 C
Y	FR-A-2 249 631 (ROECKEL) * Revendication 1; page 2, lignes 14-22 *	4,8	
Y	EP-A-0 005 879 (SUPERIOR S.A.) * Figures 1-2 *	9,11, 15	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04-07-1984	Examineur DUBOIS B.F.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0120769

Numéro de la demande

EP 84 40 0546

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			Page 2
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
P,Y	GB-A-2 116 948 (DELSEY) * Figure 1 *	9,10, 15,16	
Y	FR-A-2 438 442 (DELSEY) * Revendications 1,2 *	10,16	
A	DE-A-2 000 776 (BUCHMANN) * Page 2, ligne 28 - page 3, ligne 16; page 3, lignes 27-32 *	1,3,10 ,13,14 ,16	
P,A	EP-A-0 079 395 (SCHAUB-ZINTZMEYER) * Revendication 1, modifiée; figure 9 *	1,5,8, 9	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 04-07-1984	Examineur DUBOIS B.F.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			